



Assemblée générale

Distr. limitée
9 février 2018
Français
Original : anglais

**Comité préparatoire de la troisième Conférence des Nations
Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution
du Programme d'action en vue de prévenir, combattre
et éliminer le commerce illicite des armes légères
sous tous ses aspects**

New York, 19-23 mars 2018

Règlement intérieur applicable au Comité préparatoire

Projet de décision déposé par le Président

Le Comité préparatoire décide de suivre la pratique du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects, tenue en 2012, et d'appliquer mutatis mutandis le règlement intérieur de la Conférence tenue en 2012, tel qu'il figure dans le document A/CONF.192/2012/RC/L.2.

